

Conversion progressive aux e-formulaires

Dans l'esprit de la stratégie de numérisation de la Confédération, des e-formulaires automatisés sont désormais à votre disposition sur notre site internet. Dans ce document, nous répondons aux principales questions concernant cette nouveauté.

Qu'est-ce qui change avec l'introduction des e-formulaires ?

Ces formulaires, qui jusqu'à présent devaient être imprimés et envoyés par voie postale, peuvent à présent être remplis sur l'écran puis transmis directement à votre caisse de compensation.

Des formulaires qui jusqu'à présent pouvaient être remplis sur ordinateur, mais ensuite devaient être imprimés et envoyés par la poste sous forme de papier, peuvent désormais être remplis et transmis en ligne. Les éventuelles annexes peuvent être téléchargées et transmises électroniquement avec le formulaire.

Seule la feuille/les feuilles dite/s « de signature » doit/doivent en fin de compte encore être imprimée/s, signée/s et envoyée/s à PROMEA. Dès que la feuille/les feuilles de signature nous est parvenue, la déclaration peut être traitée par nos collaborateurs.

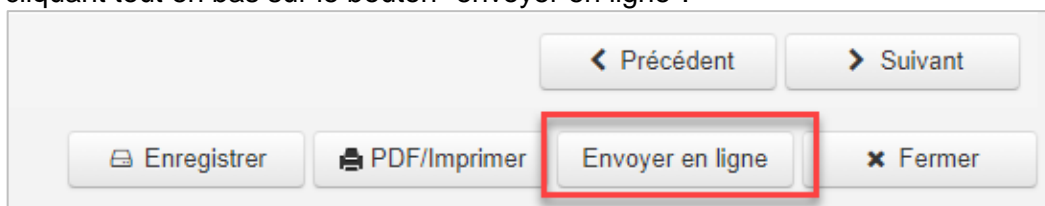
Quels sont les formulaires qui peuvent être maintenant transmis en ligne ?

La mise en ligne des formulaires électroniques se fait progressivement. Depuis le 1er juillet, Dorénavant, il est possible de transmettre en ligne les formulaires suivants :

- 318.370 / Déclaration rente de vieillesse
- 318.371 / Déclaration rente de survivant
- 318.282 / Demande calcul anticipé de rente
- 318.750 / Déclaration allocation de maternité – Données de la mère
- 318.751 / Déclaration allocation de maternité – Données de l'employeur
- 318.752 / Attestation employeur femmes au chômage sans indemnité de chômage
- 318.747 / Déclaration allocation de paternité – Données du père ou de l'épouse de la mère
- 318.748 / Déclaration allocation de paternité – Données de l'employeur
- 318.749 / Attestation employeur pour pères chômeurs ou en service sans indemnité de chômage

Comment transmettre le formulaire en ligne ?

Si vous avez entièrement rempli le formulaire, vous pouvez le transmettre directement en ligne en cliquant tout en bas sur le bouton "envoyer en ligne".



Vous recevrez une confirmation par e-mail dès que le formulaire aura été transmis.

Si vous choisissez la transmission en ligne, une feuille de signature s'affiche à la fin du processus. Imprimez-la, signez-la et envoyez-la par courrier à PROMEA caisse de compensation.

Vous pouvez télécharger les annexes directement avec le formulaire ou les envoyer par courrier avec la/les feuille/s de signature.

Puis-je continuer à envoyer mes formulaires sous forme papier ?

Nous vous recommandons de transmettre le formulaire en ligne dans la mesure du possible. Nous sommes à votre disposition pour toute question ou problème. Si, pour une raison quelconque, il ne vous est pas possible de transmettre le formulaire en ligne, vous pouvez également a) le remplir en ligne, l'enregistrer et l'envoyer à PROMEA caisse de compensation ou b) le remplir en ligne, l'imprimer et l'envoyer par courrier.

Pour toute question concernant les e-formulaires, veuillez vous adresser au département concerné chez PROMEA assurances sociales. Vous ne savez pas qui est compétent ? Notre centrale (tél. 044 738 53 53) vous met volontiers en contact avec le bon service.